



Assemblée générale

CPSD/335

Department of Public Information • News and Media Division • New York

Quatrième Commission

24^e séance – matin

LA QUATRIÈME COMMISSION REPOUSSE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÉSOLUTION RELATIFS À L'UNRWA ET AUX PRATIQUES ISRAËLIENNES

La Quatrième Commission (questions politiques spéciales et décolonisation) a achevé ce matin son débat sur le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

La Commission a entendu le représentant du Bahreïn, qui a estimé que la situation des droits de l'homme et l'économie n'avaient cessé de se dégrader dans les territoires occupés, en raison des mesures prises par les forces israéliennes pour étouffer les aspirations des réfugiés palestiniens et des Arabes du Golan syrien. Il a jugé que le Comité, bien que n'ayant pu accéder aux territoires en raison de l'opposition d'Israël, avait su recueillir toutes les informations nécessaires à son travail. Il a dénoncé la poursuite par Israël de sa politique d'annexion et de création de colonies de peuplement illégales, ainsi que la poursuite de la construction du « mur de séparation ». Enfin il a appelé à la mise en œuvre du principe « terre contre paix », de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

La Commission a reporté au lundi 14 novembre l'adoption de neuf projets de résolution et d'un projet de décision relatifs au rapport du Comité spécial, ainsi qu'à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Le représentant de Cuba a présenté les cinq projets de résolution relatifs au rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés: travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/C.4/60/L.13); applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés (A/C.4/60/L.14); colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé (A/C.4/60/L.15); pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/C.4/60/L.16); Golan syrien occupé (A/C.4/60/L.17).

Le représentant de l'Indonésie a présenté les quatre projets de résolution relatifs à l'Office: Aide aux réfugiés de Palestine (A/C.4/60/L.9); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/C.4/60/L.10); Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/C.4/60/L.11); Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens (A/C.4/60/L.12). Il a espéré qu'à défaut de consensus, ces projets seraient adoptés avec le plus grand nombre de voix possibles.

La Commission doit en outre examiner un projet de décision relatif à l'élargissement de la composition de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/C.4/60/L.18).

La Commission se réunira lundi 14 novembre, à 15 heures, pour adopter neuf projets de résolution et un projet de décision relatifs à l'UNRWA et au Comité spécial sur les pratiques israéliennes.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel